
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnosics techniques et étude de maîtrise d'œuvre sur le site « Tissage de Gravigny » à Caudebec-les-Elbeuf (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 40% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 84 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne filature désaffectée. Le site a successivement été exploité, dès 1959, par la société française d'impression sur tissus (SFIT : impression au cadre sur étoffes avec utilisation de colorants chimiques), puis par la SA tissage de Gravigny. Cette dernière a pris possession de la SA DECROIX STFA le en 1999 et y a exercé les mêmes activités – parcelle A1150.
PROJET :	Ecole de formation numérique et locaux d'activités
VALIDATION PARTENAIRE REGION :	Commission permanente régionale du 18-09-2017
PROPRIÉTAIRE :	Actuellement propriété privée – négociation en cours pour l'acquisition par l'EPF
ENVELOPPE PROJET :	140 000 €HT

ROUEN, le **18 OCT. 2017**

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

